



FLASH INFOS

Châtenay-sur-Seine

L'information sur la vie municipale

Vie municipale

Travaux et aménagements en cours :

Ces dernières semaines, les agents techniques se sont pleinement mobilisés autour de la rénovation et de l'aménagement des bâtiments communaux, dans une volonté constante d'améliorer les services offerts aux administrés ainsi que les conditions de travail des équipes.

Dans un premier temps, l'accueil de la mairie ainsi que l'agence postale ont fait l'objet d'une réhabilitation complète. Ces travaux ont permis un réaménagement des postes de travail, une réfection du sol, ainsi que des interventions en peinture et en électricité, offrant désormais un espace plus fonctionnel, moderne et accueillant pour le public et les agents.

Dans un second temps, les agents poursuivent actuellement leurs efforts avec l'aménagement des nouveaux locaux du service technique, afin de doter ce service d'un environnement adapté à ses missions quotidiennes.

Parallèlement à ces travaux intérieurs, les premiers aménagements paysagers commencent à voir le jour avec l'arrivée du printemps. Ces interventions, réalisées progressivement, restent toujours dans l'objectif de participer à l'embellissement du cadre de vie et à la valorisation des espaces communaux.

Récapitulatif des élections municipales 2026 :

Dans le cadre des élections municipales, une seule liste s'est présentée pour la commune de Châtenay-sur-Seine, conduite par Madame Stéphanie Banos.

Lors du scrutin du 15 mars, sur 770 électeurs inscrits, 397 administrés se sont déplacés pour voter, soit un taux de participation de 51,55 % (contre 45,15 % en 2020). La liste menée par Stéphanie Banos a recueilli 357 voix, traduisant une large adhésion des votants.

À l'issue de ce scrutin, le 22 mars, le conseil municipal s'est réuni pour procéder à l'installation de la nouvelle équipe municipale. À cette occasion :

- Stéphanie Banos a été élue maire de la commune,
- Thierry Mondo a été élu premier adjoint,
- Delphine Fassier a été élue deuxième adjointe,
- Benjamin Hudebine a été élu troisième adjoint,
- Alison Lenoir a été élue quatrième adjointe.

À la suite de cette installation, l'équipe municipale s'est organisée en se répartissant les différentes commissions communales afin d'assurer la gestion et le développement des projets communaux et intercommunaux sur l'ensemble du mandat.

Informations écoles - Vigilance sur une possible fermeture de classe :

Les communes de Châtenay-sur-Seine et Egligny ont récemment été informées d'un risque important de fermeture d'une classe pour la rentrée scolaire prochaine.

Cette éventuelle décision ferait suite à plusieurs éléments, notamment la baisse des effectifs constatée ces dernières années. En effet, le ratio d'enfants par classe est aujourd'hui inférieur aux seuils attendus par les services de l'Éducation nationale, ce qui constitue un critère déterminant dans l'étude des ouvertures et fermetures de classes. A titre informatif, cette année nous avons 97 enfants Châtenaisiens et 25 enfants Églignysiens.

D'autres facteurs entrent également en ligne de compte, tels que l'indice de position sociale (IPS) de l'école, les difficultés scolaires rencontrées par les élèves, ou encore le nombre d'enfants disposant d'un dossier MDPH. Sur ces différents indicateurs, la situation de la commune apparaît au-dessus des moyennes départementales, voire nationales, ce qui n'est pas favorable au maintien des effectifs actuels.

Nous serons informés très prochainement de la décision concernant notre commune. Si cette fermeture venait à être confirmée, il est évident que les élus se mobiliseraient pleinement pour défendre les intérêts de nos écoles et des enfants.

Dans cette perspective, le soutien et la mobilisation des parents seront également essentiels afin de faire entendre la voix de la commune et de s'opposer à cette décision.

Ouverture de la déchetterie verte :

Nous vous informons que la déchetterie verte rouvrira ses portes pour une nouvelle saison à compter du 13 avril prochain et ce jusqu'au 17 octobre 2026.

À l'occasion de cette réouverture, quelques aménagements mineurs ont été mis en place afin d'améliorer le fonctionnement du service et l'accueil des usagers.

Pour cette nouvelle saison, les modalités d'accès sont les suivantes selon le planning établi (voir document ci-contre) :

- Un ramassage à domicile, organisé un lundi sur deux,
- Un dépôt possible un samedi sur deux,

Pour bénéficier de ce service communal, la prise de rendez-vous en mairie est obligatoire, selon le planning établi (voir documents ci-après).

Nous rappelons que ce service est entièrement gratuit pour les administrés Châtenaisiens. Nous vous invitons à prendre connaissance des consignes à respecter, détaillées dans les documents ci-dessous.

Calendrier des prochaines permanences d'ouverture

Lundis Ramassage	Samedis Dépôt sur place
13 et 27 avril 11 mai	18 et 25 avril 23 mai
8, 22 et 29 juin 6, 20 juillet 3, 17 et 31 août	6 et 20 juin 4 et 18 juillet 29 août
14 et 28 septembre 12 octobre	12 et 19 septembre 3 et 17 octobre

* Dépôts réservés uniquement aux Châtenaisiens, après inscription au préalable auprès de la Mairie

Avant de déposer vos déchets, il faudra obligatoirement vous inscrire en Mairie et réserver un créneau la veille au plus tard

Pour plus d'informations en mairie, appelez le 01 64 31 30 21 ou envoyez un courriel à mairie@chatenaysurseine.fr



CHÂTENAY-SUR-SEINE
MUNICIPALITÉ DE
CHÂTENAY-SUR-SEINE

Ouverture de l'aire de dépôt des déchets verts Sur rendez-vous

Rue de la Gare
(ancienne station d'épuration)
Du 13 avril au 17 octobre 2026

L'aire de dépôt des déchets verts est un service gratuit proposé par la municipalité et réservé aux habitants de Châtenay-sur-Seine.

Comment s'inscrire ?

Pour accéder à l'aire de dépôt, je dois me munir d'une carte d'accès. Pour l'obtenir, rendez-vous en Mairie :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h et
- le samedi de 9h à 12h

Pour m'inscrire, j'apporte une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Comment prendre rendez-vous ?

J'appelle la Mairie pour réserver un créneau en fonction des jours d'ouverture :

☎ 01 64 31 30 21 ou
✉ mairie@chatenaysurseine.fr

J'anticipe ma prise de rendez-vous.

La Mairie met un service de dépôt des déchets verts, pour tous les samedis, selon le planning prévu.

RDV obligatoire

Pour plus d'informations, contactez la mairie, par téléphone au 01 64 31 30 21 ou par courriel à mairie@chatenaysurseine.fr



Les consignes - retrait

Déposez gratuitement vos déchets verts le lundi (selon planning), devant votre domicile dans la limite de 3 sacs de 110 litres maximum soit 1m³.

Le nettoyage devant votre domicile reste à votre charge après le passage des agents.

La municipalité se charge de transformer ces déchets verts en compost que vous pourrez utiliser pour votre jardin. Une solution facile et économique !

Les déchets acceptés

- Les tontes de pelouse
- Les entretiens des massifs floraux
- Les tailles de haies et d'arbustes
- Les résidus d'élagage
- Les branchages
- Les feuilles mortes

Horaires d'ouverture :
voir le planning défini
Sur RDV uniquement

Ne sont pas acceptés

Les déchets verts trop volumineux (ex : branches de plus de 1,5m de longueur et de plus de 10 cm de diamètre) ;
Les déchets verts souillés de terre, ordures ménagères, cailloux, plastique, etc.
Les plantes classées invasives et tout autre déchet non mentionné ci-dessus.
Au ramassage, les déchets verts qui ne sont pas en sacs

Collecte gratuite pour tous les lundis selon planning

Comment présenter les déchets aux agents communaux ?
3 sacs maximum de 110 litres posés proprement sur le trottoir (merci de ne pas obstruer le passage)

Les déchets doivent être conditionnés dans des sacs "Carsac" ou sacs poubelles prévus à cet effet.

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

CHÂTENAY-SUR-SEINE
MUNICIPALITÉ DE CHÂTENAY-SUR-SEINE

Ouverture de l'aire de dépôt des déchets verts

A partir du 13 avril 2026

HORAIRES D'OUVERTURE :

SELON PLANNING

LUNDI RAMASSAGE SUR RDV

SAMEDI DÉPÔT SUR PLACE DE 10H À 12H SUR RDV

Avant de déposer vos déchets, il faudra obligatoirement vous inscrire en Mairie la veille au plus tard

Nouveaux horaires de la bibliothèque municipale :

À la suite d'une période d'essai concernant une ouverture le samedi matin, il apparaît que cette organisation n'a pas rencontré le succès escompté. En conséquence, les bénévoles ont fait le choix de mettre fin à cette ouverture et de revenir aux horaires initiaux.

Nous tenons à saluer l'engagement des bénévoles qui assurent le fonctionnement de ce service culturel essentiel à la vie de la commune.

Par ailleurs, nous rappelons que la bibliothèque bénéficie d'un partenariat avec la Bibliothèque départementale de Melun, offrant ainsi aux usagers un accès à des ouvrages récents et à une collection régulièrement renouvelée. Ce dispositif permet de proposer une grande diversité de livres, adaptée à tous les publics et à tous les goûts.

Enfin, nous rappelons que l'accès à ce service reste particulièrement accessible, avec une cotisation de seulement 15 euros par an et par famille Châtenaisienne. La municipalité encourage chacun à profiter de cette offre culturelle de proximité.

CHÂTENAY-SUR-SEINE
MUNICIPALITÉ DE CHÂTENAY-SUR-SEINE
BIBLIOTHÈQUE LYDIA TONNELIER

PLANNING D'OUVERTURE

Les Mercredis de 14h à 16h :
mercredi 25 mars
mercredi 8 avril
mercredi 6 et 20 mai
mercredi 3 et 17 juin
mercredi 1er juillet

Les Jeudis de 14h à 16h30
jeudi 19 et 26 mars
jeudi 2, 9, 16 et 23 avril
jeudi 7, 21 et 28 mai
jeudi 4, 11, 18 et 25 juin
jeudi 2 juillet

Abonnement annuel* :
Tarif pour les Châtenaisiens : 15 € par famille
Tarif pour les extérieurs : 25 € par famille

Bibliothèque Lydia Tonnelier
11 Rue Grande - 77126 Châtenay-sur-Seine
Tel : 07 88 22 48 48

Installation d'une bâche incendie au hameau du Plessis :

Les municipalités de Châtenay-sur-Seine et de Courcelles-en-Bassée, en accord avec l'entreprise La Pépinière, située au hameau du Plessis, ont signé le 31 mars dernier, chez le notaire, un bail permettant l'installation d'une bâche incendie dans le cadre d'une mise à disposition des trois parties.

Cette signature est l'aboutissement de longs mois de travail conjoint entre les collectivités, l'entreprise concernée et les services de secours de l'État, mobilisés autour de cet enjeu de sécurité.

Les travaux débuteront courant avril, pour une mise en service prévue très prochainement.

Il s'agit d'une avancée majeure pour le hameau du Plessis, qui ne disposait jusqu'à présent d'aucun moyen de secours adapté en cas d'incendie. Cette nouvelle installation permettra ainsi de renforcer considérablement la sécurité des habitants et des activités présentes sur le hameau.

Par ailleurs, cet aménagement répond également à une norme en vigueur, à laquelle il était nécessaire de se conformer.

Jeunesse - Nouvelle procédure de contact avec le CSNJ de Paris :

Les modalités de contact avec le Centre du Service National et de la Jeunesse (CSNJ) de Paris évoluent. Dorénavant, toute communication avec le CSNJ devra obligatoirement passer par la plateforme en ligne « démarche numérique ».

Par conséquent, l'adresse mail précédemment utilisée (csnj-paris.trait.fct@intradef.gouv.fr) n'est désormais plus valable. Bien qu'elle figure encore sur certaines convocations, tout message envoyé via cette adresse recevra une réponse automatique invitant à utiliser la nouvelle procédure. Comment procéder ?

Les jeunes concernés doivent désormais :

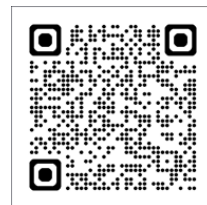
- Se rendre sur la plateforme dédiée via le lien ci-dessous,
- Créer un compte personnel sécurisé,
- Effectuer leurs démarches directement en ligne (prise de contact, transmission de documents, suivi de dossier...).

Lien direct vers la plateforme : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/centre-du-service-national-jeunesse>.

Un QR code est également mis à disposition dans les documents associés pour accéder rapidement à ce service.

Cette évolution s'inscrit dans une volonté de simplification et de sécurisation des démarches administratives, permettant un traitement plus rapide et un meilleur suivi des demandes.

La municipalité invite les jeunes et leurs familles à prendre en compte ces nouvelles modalités afin d'éviter toute difficulté dans leurs démarches administratives liées au service national.



Reprise de la vente des poulets rôtis à l'épicerie :

Bonne nouvelle !

À compter du mois d'avril, l'épicerie « G. mon épicerie » relance la vente de poulets rôtis chaque week-end, pour le plus grand plaisir des gourmands.

Ce service de proximité, très apprécié, permet à chacun de profiter de repas conviviaux, simples et de qualité, sans avoir à se déplacer hors de la commune.

Évolution de la diffusion du Flash Infos :

Les élus réfléchissent actuellement à une évolution des modalités de diffusion du Flash Infos mensuel.

En effet, il apparaît qu'une partie des administrés ne consulte pas ce document, malgré une impression mensuelle de plus de 460 exemplaires en recto-verso. Cette organisation représente à la fois un coût financier pour la commune et une mobilisation importante des agents techniques, qui consacrent en moyenne une demi-journée chaque mois à la distribution dans l'ensemble des boîtes aux lettres.

Dans ce contexte, la municipalité envisage de faire évoluer ce dispositif à compter de juin 2026.

La distribution en boîte aux lettres serait désormais assurée uniquement pour les administrés qui en feront la demande, en s'inscrivant préalablement en mairie :

- soit via le coupon-réponse figurant ci-dessous
- soit en se faisant recenser directement auprès de la mairie

Par ailleurs, à partir de cette date, le Flash Infos restera accessible à tous en version numérique :

- sur la page Facebook de la commune
- sur le site internet municipal

Cette évolution s'inscrit dans une double volonté :

- réduire les coûts de fonctionnement pour la collectivité
- adopter une démarche plus respectueuse de l'environnement, en limitant les impressions papier

La municipalité reste attentive aux besoins de chacun et invite les habitants souhaitant continuer à recevoir le Flash Infos en version papier à se faire connaître en mairie.

Actu et activités du mois :

Quand	Quoi	Qui	Où	Horaires
Dimanche 05/04	Mini kermesse de Pâques	Comité des fêtes	Salle Marcel Lepême	09h30-11h
Samedi 11/04	Dans la boîte à Christine	Municipalité	Bibliothèque	10h30
Lundi 13/04	Conseil municipal	Municipalité	Mairie	20h30
Samedi 18/04	Run & Bike des coteaux du Plessis	ASL - Section Raid		19h30
Jeudi 25/04	Permanence administrative	Municipalité	Mairie	10h-12h

Solidarité, civisme et bon voisinage

Prévention cyber-arnaques et cyberharcèlement : restons vigilants :

Face à la multiplication des usages numériques et parce que la mairie est régulièrement contactée pour des plaintes, la municipalité souhaite sensibiliser ses habitants aux risques liés aux cyber-arnaques et au cyberharcèlement, qui touchent aujourd'hui tous les publics.

Cyber-arnaques : adopter les bons réflexes

Les cyber-arnaques peuvent prendre différentes formes : faux e-mails (phishing), SMS frauduleux, appels suspects, usurpation d'identité ou encore escroqueries sur les réseaux sociaux. Quelques conseils essentiels :

- Ne jamais communiquer ses informations personnelles ou bancaires
- Vérifier l'origine des messages et des sites internet
- Se méfier des offres trop attractives ou urgentes
- Utiliser des mots de passe sécurisés et différents selon les comptes

En cas de doute ou d'arnaque :

☎ 0 805 805 817 (numéro gratuit - assistance cyber malveillance)

🌐 Plateforme officielle : www.cybermalveillance.gouv.fr

Cyberharcèlement : ne pas rester seul

Le cyberharcèlement concerne les insultes, menaces, rumeurs ou intimidations répétées via les réseaux sociaux, messageries ou jeux en ligne. Il est important de :

- Conserver les preuves (captures d'écran)
- Bloquer et signaler les auteurs
- En parler à un adulte, un proche ou un professionnel

Numéros utiles :

☎ 3018 (numéro national gratuit - 7j/7)

☎ 3020 (harcèlement scolaire)

☎ 17 (en cas d'urgence ou de menace grave)

Agir ensemble

La prévention et la vigilance de chacun sont essentielles pour lutter contre ces phénomènes. Parents, enfants, seniors : chacun peut être concerné.

La municipalité encourage les habitants à s'informer, échanger et signaler toute situation suspecte (notamment à la gendarmerie de Donnemarie-Dontilly), afin de préserver un environnement numérique plus sûr pour tous.



Coupon d'inscription pour la réception du Flash Infos à domicile

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :

Adresse : N° Rue

Téléphone (facultatif) : Mail (facultatif) :

Souhaite continuer à recevoir le Flash Info en version papier à mon domicile.

Date : / / Signature :

Merci de retourner ce coupon en mairie ou à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie